**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DE LA NAMIBIE**

**Genève, le 03 mai 2021**

Madame la Présidente,

Le Tchad salue la délégation namibienne et la félicite pour les progrès accomplis dans le respect des obligations en matière de droits de l’homme.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande à la Namibie de :

1. revoir la législation relative aux droits de l’enfant en vue de mettre la définition qui y est donnée de l’enfant en conformité avec les normes internationales des droits de l’homme;
2. adopter des mesures législatives en vue de s’assurer que les personnes et les populations vivant dans des zones ou à proximité de zones riches en ressources bénéficient de services sociaux et des projets de développement ;

Pour terminer, le Tchad souhaite à la délégation namibienne un examen couronné de succès.

Je vous remercie, Madame la Présidente.